

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2873

19 octobre 2015

SOMMAIRE

FIA Holdings S.à r.l.	137858	Minusines S.A.	137901
Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.	137884	Miron S.A.	137904
Litas S.A.	137899	ML Concept S.A.	137902
Managix GP S.à r.l.	137901	Motorway-Luxembourg S.A.	137902
MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l.	137897	Navella S.A.	137903
MBERP II (Luxembourg) 7 S.à r.l.	137898	Neuenfelde Navigation AG	137903
MCP Private Capital Fund I	137898	Newbell & Kesson S.à r.l.	137900
MD Production De Bodt Martine S.à r.l.	137898	New Blitz	137903
MedTech World S.à r.l.	137873	NextITFrontier S.A.	137901
MEIF Airport Finance S.à r.l.	137898	Nitrus Finance S.à r.l.	137901
MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l.	137899	Nymgo S.A.	137902
Metinvest S.A.	137899	Odilon S.A.	137904
MFRI Luxembourg S.A.	137899	Opus (Public) Chartered Issuance S.A.	137904
Microtis S.A.	137900	O.S.I. S.A.	137904
Mineral Assets Corporation S.A.	137900	Paladin Byron Holdings S.à r.l.	137858
Minett Invest S.A.	137900	Pirineos Investment S.à r.l.	137902
Minett Private S.A. SPF	137900	UBS Global Solutions	137903

Paladin Byron Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.008,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.836.

Dépôt rectificatif concernant la publication L140033335 du 24/02/2015

L'adresse de Monsieur Cody J. Smith, l'un des associés de la Société, est modifiée comme suit:

7 Sunset Dr Cherry Hills Village

CO 80113 Englewood,

Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paladin Byron Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2015147888/17.

(150161547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 783.960.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 124.275.

Merrill Lynch Funding S.à r.l./B.V.

Capital social: EUR 158.800,00.

Siège social: Amsterdam.

R.C. des Pays-Bas: 33139705.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 200.424.

PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIERE

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of October,

Before Us, Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), as undersigned.

There appeared:

1) The board members, acting in that capacity and as such constituting the entire board of managers of FIA Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée validly established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seven hundred eighty three million nine hundred sixty thousand United States dollars (USD 783,960,000.-) and its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 124.275 (the "Absorbing Company"),

hereby represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given by the board of managers of the Absorbing Company on October 8th, 2015. The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present notarial deed for the purpose of the registration; and

2) The board members, acting in that capacity and as such constituting the entire board of directors of Merrill Lynch Funding S.à r.l./B.V., a company incorporated in the Netherlands having transferred its central administration, effective place of management and control as well as its principal office and establishment at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on October 1st, 2015, the registered office (Statutaire Zetel) remaining located in the Netherlands, and registered with the Dutch Commercial Register under number 33139705 and having adopted, further to the said transfer, the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 200.424 (the "Absorbed Company"),

hereby represented by Mr. Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given by the board of directors of the Absorbed Company on October 8th, 2015. The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf and

in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present notarial deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, duly represented by Mr. Faruk Durusu, prenamed, have declared and requested the notary to enact the terms and conditions of the common draft terms of merger, established by the appearing parties according to article 271 (1) of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law of 1915”) in the form of a notarial deed.

The appearing parties have, with regard to the Absorbing Company, by the written circular resolutions of its board of managers adopted on October 8th, 2015 and with regard to the Absorbed Company, by the decision of its board of directors adopted during a formal meeting held in Bertrange on October 8th, 2015, and in compliance with Articles 261, 263 (1) and 279 (2) of the Law of 1915, decided to submit this common plan of merger (the “Merger Plan”) to the approval of the sole shareholder of the Absorbing Company. The terms of the Merger Plan are as follows:

1. Merger. The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of a simplified cross-border merger by absorption pursuant to the provisions of Articles 257 to 276 and 278 to 280 of the Law of 1915, the Absorbing Company holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Absorbed Company and in the manner as described in Section 2:309 of the Dutch Civil Code (the “Merger”).

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereinafter collectively referred to as the “Merging Companies”.

2. Legal effects of the Merger.

- The universal transfer, both as between the Absorbed Company and the Absorbing Company and vis-à-vis third parties, of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;
- The Absorbed Company will cease to exist and all its issued shares will be cancelled.

3. Corporate form, name and registered office of the Merging Companies.

3.1. Merging Companies

The Absorbing Company is a société à responsabilité limitée validly established and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under the number B 124.275, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, at the time notary residing in Luxembourg, on January 31st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 642, on April 18th, 2007, lastly amended pursuant to a notarial deed of Maître Marc Lecuit on November 15th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3178, on December 13th, 2013. The share capital of the Absorbing Company is set at seven hundred eighty three million nine hundred and sixty thousand United States dollars (USD 783,960,000.-) represented by eight million (8,000,000) shares having a nominal value of ninety-seven point nine hundred ninety-five United States dollars (USD 97.995,-) each.

The Absorbed Company is a company incorporated in the Netherlands having transferred its central administration, effective place of management and control as well as its principal office and establishment to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of the undersigned notary on October 1st, 2015, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Further to the said transfer, the Absorbed Company has adopted the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée and has been registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under the number B 200.424. Its share capital is set at one hundred fifty-eight thousand eight hundred Euros (EUR 158,800.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of seven Euros and ninety-four cents (EUR 7.94) each. Its registered office (Statutaire Zetel) in the Netherlands is located at Amstelplein 1, 27E ETAGE, 1096HA, Amsterdam, The Netherlands. The Absorbed Company is still registered with the Dutch Companies Register under number 33139705.

3.2. The Absorbing Company after the Merger

After the Merger, the Absorbing Company will continue to exist under the corporate form of a société à responsabilité limitée and will keep the address of its present registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The corporate name of the Absorbing Company should remain FIA Holdings S.à r.l. after the Merger and there should be no specific amendment to be made in the current Articles of Association of the Absorbing Company.

According to Article 261 (4) (a) of the Law of 1915 a copy of the Articles of Association of the Absorbing Company shall remain attached to the present deed.

4. Information on the valuation of the assets and liabilities transferred to the Absorbing Company. On October 9th, 2015, the assets and liabilities of the Absorbed Company amounted respectively to twelve million three hundred eighty-nine thousand four hundred and ninety-two United States dollars (USD 12,389,492.-) as set forth in the interim balance sheet of the Absorbed Company dated October 9th, 2015.

The net asset value contributed by the Absorbed Company to the Absorbing Company amounts, on the date hereof, to twelve million three hundred eighty-two thousand two hundred and five United States dollars (USD 12,382,205.-).

The Absorbing Company shall not issue shares in substitution of the shares cancelled as an effect of the Merger and shall not therefore amend its share capital.

5. Date of the Merging Companies' accounts used to establish the conditions of the Merger. The date of the Absorbing Company's accounts used to establish the conditions of the Merger is November 30th, 2014 and an interim balance sheet as at October 9th, 2015.

The date of the Absorbed Company's accounts used to establish the conditions of the Merger is December 31st, 2014 and an interim balance sheet as at October 9th, 2015.

6. Date from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company. The operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of the date on which the draft terms of the merger will have been approved by the general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company in compliance with Articles 263 (1) and 279 (2) of the Law of 1915 and provided the conditions of Article 267 (1) of the Law of 1915 will have been met, such date being the date from which the rights and obligations of the Absorbed Company will be considered as having been transferred to the Absorbing Company.

7. Effective date of the Merger. The Merger will be effective between the Merging Companies once the draft terms of the merger will have been approved by the general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company in compliance with Articles 263 (1) and 279 (2) of the Law of 1915 and provided the conditions of Article 267 (1) of the Law of 1915 will have been met.

Pursuant to Article 273 ter of the Law of 1915, the Merger shall become effective and final vis-à-vis third parties on the date on which the minutes of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company approving the Merger is published in the Luxembourg Official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date"). The Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) will notify the Dutch Chamber of Commerce upon registration of the Merger in Luxembourg.

8. Special rights conferred by the Absorbing Company to its sole shareholder within the meaning of Article 261 (f) of the Law of 1915. The Absorbing Company is not obliged to confer any special rights since there are no shareholders with special rights.

9. Particular advantages granted to members of the boards of managers of the Merging Companies and to experts referred to in Article 266 of the Law of 1915 and in Book 2 of the Dutch Civil Code. No particular advantage is granted to the members of the boards of managers of the Merging Companies and to experts referred to in Article 266 of the Law of 1915 and in Book 2 of the Dutch Civil code.

10. Information concerning the Merger. In compliance with Article 262 (1) of the Law of 1915, the Merger Plan must be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations at least one month before the Merger becomes effective between the Merging Companies.

In compliance with Article 267 (1) of the Law of 1915, the following documents will, at the registered office of the Absorbing Company, be at the disposal of the sole shareholder, or, as the case may be the shareholders, of the Absorbing Company for control at least one month before the Merger becomes effective between the Merging Companies:

- the Merger Plan;
- the annual accounts and management reports of the Merging Companies of the last three financial years;
- the interim balance sheets of the Merging Companies as at October 9th, 2015.

The sole shareholder, or as the case may be the shareholders, of the Absorbing Company may obtain copies thereof free of charge.

Based on Article 265 (3) of the Law of 1915, the report referred to in Article 265 (1) is not required since the sole shareholder of the Absorbing Company, in its circular resolutions dated on 8 October 2015 and the sole shareholder of the Absorbed Company in its written resolutions dated on 8 October 2015 have so agreed.

11. Rights of creditors as referred to in Article 262 c) of the Law of 1915 and Section 2:316 of the Dutch Civil Code. The creditors of the Absorbing Company and of the Absorbed Company shall be entitled to request the provision of collateral pursuant to Article 268 of the 1915 Law and Section 2:316 of the Dutch Civil Code.

Pursuant to Article 268 of the 1915 Law, they may also obtain, free of charge, complete information regarding the procedure to be followed to exercise their rights as creditors of the Absorbing Company and/or Absorbed Company at the following address: 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

12. Rights and compensation to be given as against the Absorbing Company under Section 2:320 of the Dutch Civil Code. Whereas there are no persons who otherwise than as shareholder possess any special rights as against the Absorbing Company, no special rights or compensation shall be given.

13. Intention as to the constitution of the board of managers and the supervisory board of the Absorbing Company further to the Merger. The Board of Managers of the Absorbing Company shall not be amended.

The Absorbing Company has no supervisory board.

14. Intended measures relating to the shareholders of the Absorbed Company as referred to in Book 2 of the Dutch Civil Code. In view of the nature of the merger (parent-subsidary merger) no measures are intended to be taken.

15. Intentions regarding the continuation or discontinuation of business operations. The business operations of the Absorbed Company shall be continued by the Absorbing Company.

16. Approval of the Merger. The Merger will be approved by the general meeting of the sole shareholder, or as the case may be shareholders, of the Absorbing Company; the Merger is not subject to any further approval in accordance with Article 263 together with Article 279 (2) of the Law of 1915 or with any provision of the Book 2 of the Dutch Civil Code or the articles of association of the Absorbing Company and of the Absorbed Company.

17. Information on the procedure for the adoption of arrangements with regards to co-determination as referred to in Section 2:333K of the Dutch Civil Code in the Absorbing Company. Not applicable. There are no involvement procedures of employees (regelingen met betrekking tot medezeggenschap) in the definition of their rights to participate in the Absorbing Company.

18. The probable consequences of the Merger on employment. The Merging companies having no employees, the Merger will not have any effect on employment.

19. The effect of the merger on the volume of the goodwill and the distributable reserves of the Absorbing Company.

19.1 Goodwill:

The merger shall have no effect on the goodwill of the Absorbing Company.

The method of implementation of the Merger shall create no (additional) goodwill.

19.2 Distributable reserves:

The Merger shall have no effect on the distributable reserves of the Absorbing Company.

20. Applicable law and jurisdiction. The effects of the Merger shall be governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg. All legal and other disputes arising out of or in connection with the Merger, including disputes about its validity, shall, to the extent legally permitted, be exclusively settled by the courts of the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

21. Miscellaneous. All documentation in relation to the cross border merger of the Absorbed Company and the Absorbing Company will be deposited with the Dutch Trade and Companies Register, at the registered offices of the Absorbed Company and the Absorbing Company and with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The statutory documents and books of the Absorbed Company will be deposited and conserved for the legally prescribed period at the registered office of the Absorbing Company.

Powers

All powers of attorney are conferred to the holder of an original or a copy of the present deed in order to perform all the procedures and to make all the declarations, announcements, filings, publications and other.

Statement

The undersigned notary declares to certify the lawfulness of the present draft terms of merger, according to the stipulations of article 271 (2) of the Law of 1915.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed is estimated to be approximately six thousand Euros (EUR 6,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Bertrange, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

After having been read to the persons appearing, each known by the notary by their last names, first names, status and residence, the said persons signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) Les membres du conseil de gérance, agissant en cette qualité et formant l'entièreté du conseil de gérance de FIA Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante conformément au droit luxembourgeois, dont le capital social est de sept cent quatre-vingt trois millions neuf cent soixante mille dollars américains (783.960.000,- USD), et ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.275 (la «Société Absorbante»),

ici représentés par Monsieur Faruk Durusu, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par le conseil de gérance de la Société Absorbante le 8 octobre 2015. Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement; et

2) Les membres du conseil de gérance, agissant en cette qualité et formant l'entièreté du conseil de gérance de Merrill Lynch Funding S.à r.l./B.V. société constituée aux Pays-Bas, ayant transféré son administration centrale, son lieu de gestion effective et de contrôle ainsi que son principal siège et établissement au 33, rue du Puits Romain, L-8070, Grand-Duché de Luxembourg le 1^{er} octobre 2015; le siège social (Statutaire Zetel) étant resté aux Pays-Bas, et étant immatriculée à ce titre au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 33139705 et, ayant adopté suite audit transfert, la forme d'une société à responsabilité limitée et ayant été immatriculée à ce titre au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.424 (la «Société Absorbée»),

ici représentés par M. Faruk Durusu, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par le conseil de gérance de la Société Absorbante le 8 octobre 2015. Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, dûment représentés comme décrit ci-dessus par M. Faruk Durusu, ont déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter les termes et conditions d'un projet commun de fusion, à établir par les présentes entre les sociétés précitées par application de l'article 271 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») en la forme notariée.

Les comparants ont, pour la Société Absorbante, par résolutions circulaires écrites de son conseil de gérance adoptées le 8 octobre 2015 et, pour la Société Absorbée, par décision de son conseil de gérance adoptée lors de la réunion formelle tenue à Bertrange le 8 octobre 2015, et conformément aux dispositions des articles 261, 263 (1), 278 et 279 (2) de la loi de 1915, décidé de soumettre le présent projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») à l'approbation de l'associé unique de la Société Absorbante. Le Projet de Fusion a la teneur suivante:

1. Fusion. La Société Absorbante se propose d'absorber la Société Absorbée par fusion transfrontalière simplifiée par absorption, conformément à la Section 2:309 du Code Civil néerlandais et aux dispositions des articles 257 à 276 et 278 à 280 de la Loi de 1915, la Société Absorbante détenant cent pour cent (100%) du capital social de la Société Absorbée, (la «Fusion»).

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après désignées comme les «Sociétés Fusionnantes».

2. Effets juridiques de la Fusion.

- La transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cessera d'exister et ses parts sociales émises seront annulées.

3. Forme sociale, nom et siège social des Sociétés Fusionnantes.

3.1. Sociétés Fusionnantes

La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée établie et existante conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.275, constituée suivant acte notarié du 31 janvier 2007 par devant Maître Joseph Elvinger, alors notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 642, le 18 avril 2007, modifié en dernier lieu par un acte notarié de Maître Marc Lecuit du 15 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3178, le 13 décembre 2013. Le capital social de la Société Absorbante est de sept cent quatre-vingt-trois millions neuf cent soixante mille dollars américains (783.960.000 USD) représenté par huit millions (8.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix-sept dollars américains et neuf cent quatre-vingt-quinze centimes (97,995.- USD) chacune.

La Société Absorbée est une société constituée aux Pays-Bas et ayant transféré son administration centrale, son lieu de gestion effective et de contrôle ainsi que son principal siège au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné du 1^{er} octobre 2015 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Suite audit transfert, la Société Absorbée a adopté la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et a été immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.424. Son capital social est de cent cinquante-huit mille huit cents Euros (EUR 158.800,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales

d'une valeur nominale de sept euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 7,94) chacune. Son siège social est sis aux Pays-Bas, à Amstelplein 1, 27E ETAGE, 1096HA, Amsterdam, Pays-Bas. La Société Absorbée est toujours enregistrée au Registre des Sociétés néerlandais sous le numéro 33139705.

3.2. La Société Absorbante après la Fusion

Suite à la Fusion, la Société Absorbante continuera d'exister sous la forme d'une société à responsabilité limitée et conservera son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

La dénomination sociale de la Société Absorbante restera FIA Holdings S.à r.l. après la Fusion et il n'y aura pas lieu de modifier les statuts de la Société Absorbante.

Conformément à l'article 261 (4) (a) de la Loi de 1915, une copie des statuts de la Société Absorbante sera annexée aux présentes.

4. Information concernant l'évaluation du patrimoine actif et passif transféré à la Société Absorbante. Le 9 octobre 2015, l'actif et le passif de la Société Absorbée s'élevaient respectivement à douze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt douze dollars américains (12.389.492 USD), ainsi qu'il en résulte du bilan intermédiaire de la Société Absorbée en date du 9 octobre 2015.

L'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante s'élève au jour du présent acte à douze millions trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinq dollars américains (12.382.205 USD).

La Société Absorbante ne devra pas émettre de parts sociales afin de remplacer les parts sociales annulées suite à la Fusion et ne devra donc pas modifier son capital social.

5. Dates des comptes des Sociétés Fusionnantes utilisés pour définir les conditions de la Fusion. Les comptes de la Société Absorbante utilisés pour définir les conditions de la Fusion sont datés du 30 novembre 2014 et un bilan intermédiaire du 9 octobre 2015.

Les comptes de la Société Absorbée utilisés pour définir les conditions de la Fusion sont datés du 31 décembre 2014 et le bilan intermédiaire du 9 octobre 2015.

6. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante. Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir de la date à laquelle le Projet de Fusion aura été approuvé par l'assemblée générale de l'associé unique de la Société Absorbante, conformément aux articles 263 (1) et 279 (2) de la Loi de 1915 et lorsque les conditions requises par l'article 267 (1) de cette même loi auront été remplies, date à laquelle les droits et obligations de la Société Absorbée seront considérés comme ayant été transférés à la Société Absorbante.

7. Date d'effet de la Fusion. La Fusion prendra effet à l'égard des Sociétés Fusionnantes lorsque le Projet de Fusion aura été approuvé par l'assemblée générale de l'associé unique de la Société Absorbante, conformément aux articles 263 (1) et 279 (2) de la Loi de 1915 et lorsque les conditions requises par l'article 267 (1) de cette même loi auront été remplies.

En application de l'article 273 ter de la Loi de 1915, la Fusion prendra effet et deviendra définitive à l'égard des tiers à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante décidant de la Fusion (la «Date d'Effet»). Le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg procédera à une notification sans délai à la Chambre de Commerce des Pays-Bas dès la Fusion enregistrée au Luxembourg.

8. Droits spéciaux accordés par la Société Absorbante à son associé unique au sens de l'Article 261 (f) de la Loi de 1915. En l'absence d'associés bénéficiant de droits spéciaux, la Société Absorbante n'est pas obligée d'octroyer des droits spéciaux.

9. Avantages particuliers attribués aux membres du Conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes et aux experts au sens de l'article 266 de la Loi de 1915, et au sens du Livre 2 du Code Civil néerlandais. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes ainsi qu'aux experts, au sens de l'article 266 de la Loi de 1915 et du Livre 2 du Code Civil néerlandais.

10. Informations concernant la Fusion. Conformément à l'article 262 (1) de la Loi de 1915, le Projet de Fusion doit être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations un mois au moins avant que la Fusion ne devienne effective entre les Sociétés Fusionnantes.

Conformément à l'article 267 (1) de la Loi de 1915, les documents suivants seront mis à la disposition de l'associé unique, selon le cas des associés, de la Société Absorbante au siège social de celle-ci à des fins de contrôle et un mois au moins avant que la Fusion ne devienne effective entre les Sociétés Fusionnantes:

- le Projet de Fusion;
- les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices des Sociétés Fusionnantes;
- les bilans intermédiaires des Sociétés Fusionnantes au 9 octobre 2015.

L'associé unique, selon le cas les associés, de la Société Absorbante peuvent en obtenir des copies gratuitement.

Selon l'article 265 (3) de la Loi de 1915, le rapport visé à l'article 265 (1) de cette même loi n'est pas requis dans la mesure où l'associé unique de la Société Absorbante, par résolutions circulaires en date du 8 octobre 2015, et l'associé unique de la Société Absorbée, par résolutions écrites en date du 8 octobre 2015, en ont décidé ainsi.

11. Droits des créanciers au sens de l'Article 262 c) de la Loi de 1915 et de la Section 2:316 du Code Civil Néerlandais. Les créanciers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée peuvent demander la constitution de sûretés, conformément à l'article 268 de la Loi de 1915 et à la Section 2:316 du Code Civil Néerlandais.

Par ailleurs, en conformité avec l'article 268 de la Loi de 1915, ils peuvent s'ils le souhaitent obtenir une information complète et gratuite sur la procédure à suivre afin d'exercer leurs droits en tant que créanciers de la Société Absorbante et/ou Société Absorbée à l'adresse suivante: 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

12. Droits et compensation à faire valoir contre la Société Absorbante au sens de la Section 2:320 du Code Civil néerlandais. Dans la mesure où personne, autrement que dans sa capacité d'associé, ne possède de droits spéciaux vis-à-vis de la Société Absorbante, aucun droit spécial et aucune compensation ne sera accordée.

13. Intention quant à la constitution du conseil de gérance et du conseil de surveillance de la Société Absorbante suite à la Fusion. La composition du conseil de gérance de la Société Absorbante ne sera pas modifiée.

La Société Absorbante n'a pas de conseil de surveillance.

14. Mesures prévues pour les associés de la Société Absorbée visées dans le Livre 2 du Code Civil néerlandais. En considération de la nature de la fusion (fusion mère-fille), aucune mesure visée dans le Livre 2 du Code Civil néerlandais ne sera prise.

15. Intention quant à la continuation ou la cessation des activités de la société. Les activités de la Société Absorbée seront reprises par la Société Absorbante.

16. Approbation de la Fusion. La Fusion sera approuvée par l'assemblée générale de l'associé unique, selon le cas des associés, de la Société Absorbante; La Fusion ne requiert aucune autre approbation en vertu des articles 263 et 279 (2) de la Loi de 1915 ou des dispositions du Livre 2 du Code Civil néerlandais ou encore les statuts de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

17. Informations sur la procédure d'adoption des accords relatifs à la co-détermination, visées à la Section 2:333K du Code Civil néerlandais, au sein de la Société Absorbante. Inapplicable. Il n'est pas prévu de procédure de participation du personnel (regelingen met betrekking tot medezeggenschap) dans la définition de leurs droits de participer dans la Société Absorbante.

18. Conséquences probables de la Fusion sur l'emploi. Les Sociétés Fusionnantes n'ayant aucun employé, la Fusion n'aura aucune conséquence sur l'emploi.

19. Impact de la Fusion sur le montant du «goodwill» et les réserves distribuables de la Société Absorbante.

19.1 Goodwill:

La Fusion n'aura aucun impact sur le goodwill de la Société Absorbante.

La méthode de fusion choisie ne permet pas de créer de goodwill (supplémentaire).

19.2 Réserves distribuables

La Fusion n'aura aucun impact sur les réserves distribuables de la Société Absorbante.

20. Loi applicable et compétence judiciaire. Les effets de la Fusion sont régis par le droit luxembourgeois. Tout conflit, découlant ou en connexité avec la Fusion, notamment les litiges concernant sa validité, sera, dans la mesure où la loi le permet, tranché par les cours et tribunaux de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

21. Divers. L'ensemble de la documentation relative à la fusion transfrontalière de la Société Absorbée et la Société Absorbante sera déposée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas, au siège social de la Société Absorbée et de la Société Absorbante ainsi qu'auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les documents et livres de la Société Absorbée seront déposés et conservés pendant la durée légale au siège social de la Société Absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester la régularité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société Absorbante en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille Euros (6.000 EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que, sur demande des comparants, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdites personnes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22385. Reçu douze euros

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIÉE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen / Mersch, le 12 octobre 2015.

Articles of FIA Holdings S.à r.l., Absorbing Company:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée”.

Art. 2. The Company's name is FIA HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions; to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to provide such entities with any consultancy services; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of

the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 783,960,000.- (seven hundred eighty-three million nine hundred sixty thousand United States Dollars), represented by 8,000,000 (eight million) shares with a nominal value of USD 97.995 (ninety-seven point nine hundred ninety-five United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price, provided that such redemption is proposed to all the shareholders in proportion of their shareholding in the Company.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers compulsorily divided into two categories of managers' respectively denominated "Category A Manager" and "Category B Manager".

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a "Category A Manager" and a "Category B Manager".

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require the presence of at least one manager of Category A and one Manager of Category B, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

Provided that the majority of the managers participating at a board meeting are present or represented in the Grand Duchy of Luxembourg, the other managers may participate in such meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Decisions of the board are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto and only if, at least, one manager of Category A and one manager of Category B vote in favor of the decisions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meeting of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in the municipality of the registered office within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at the majority shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 December and closes on 30 November.

Art. 18. Each year, as of 30 November, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Where the thresholds of article 215 of the Law on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) in accordance with the rights attached to the class of shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Traduction française du texte qui précède:

Statuts de FIA Holdings S.à r.l., Société Absorbante

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera FIA HOLDINGS S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital de la Société est fixé à 783.960.000,- USD (sept cent quatre-vingt-trois million neuf cent soixante mille Dollars Américains) représenté par 8.000.000 (huit millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 97.995,- USD (quatre-vingt-dix-sept virgule neuf cent quatre-vingt-quinze Dollars Américains) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance obligatoirement réparti entre deux catégories de gérants dénommées respectivement «gérants de catégorie A» et «gérants de catégorie B».

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un «gérant de catégorie A» et d'un «gérant de catégorie B».

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Toute réunion du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, doit se tenir au Grand-duché du Luxembourg et doit requérir la participation d'au moins un «gérant de catégorie A» et un «gérant de catégorie B», soit en personne soit représenté, ce qui formera un quorum.

Tant que la majorité des gérants sont présents ou représentés au Grand-Duché de Luxembourg durant le conseil de gérance, les autres gérants de la Société peuvent assister à la réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence

ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés et seulement si, au moins, un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B votent en faveur de la décision.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue dans la commune du siège social dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 30 novembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 12 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22385. Reçu douze euros.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen / Mersch, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168339/792.

(150186167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

MedTech World S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 197.783.

In the year two thousand and fifteen, on the third day of July.

Before us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Aponeo Global S.A., a public limited liability company (société anonyme), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 June 2015, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.537, having its registered office at 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg (hereafter the “Sole Shareholder”),

here represented by Mr. Adrien PASTORELLI, avocat, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg given on 3 July 2015.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of MedTech World S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ under number B 197.783, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above and representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of Shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Full restatement of the Company’s Articles;
2. Reclassification of current managers and appointment of new managers; and
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the Company’s Articles, which shall henceforth read as follows:

“Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate object

Art. 1. Form - Name. There exists a private company with limited liability (société à responsabilité limitée) governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and the present Articles (the “Articles”) and any agreement to be entered into among the shareholders of the Company’s parent company from time to time (as such agreement may be amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time, a “Shareholders’ Agreement”), under the name of “MedTech World S.à r.l.” (hereinafter referred to as the Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office.

3.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by resolution of the Board of the Company.

3.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

3.3 If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the Board of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of the Company.

Art. 4. Corporate Object.

4.1 The object of the Company is to (i) acquire by purchase, registration or in any other manner, develop, own, manage, license, sub license and to transfer whether by sale, exchange or otherwise, intellectual and industrial property (including but not limited to, know how, copyrights, trademarks, service marks, consulting advice, software, patents, brands, domain names, design and models) and related rights and to invest directly or indirectly in intellectual and industrial property and related rights and to take any necessary action to protect any such rights, to (ii) hold participations, in any form whatsoever,

in other Luxembourg or foreign companies and the management, control and development of such participating interests and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2 The Company may also mortgage, liquidate or sell intellectual or industrial property rights in Luxembourg and abroad, whether owned by it or third parties.

4.3 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations and participations owned by third parties, in Luxembourg or abroad.

4.4 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin and to manage and develop such participations and participations held by third parties, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.5 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to the intellectual property rights it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.6 The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its purposes.

4.7 The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each.

5.2 The share capital may be increased or decreased by a decision of the Sole Member or pursuant to a resolution of the Members, as the case may be.

5.3 The capital may further be increased by resolution of the Manager(s) as set forth hereafter.

5.4 The authorised capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be divided into twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of One Euro (EUR 1.-) each.

5.5 The Manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the Articles in the “Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C”, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The Manager(s) may delegate to any duly authorised Manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the Manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

5.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

5.7 The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single Member or, as the case may be, by decision of the meeting of the Members deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles.

Art. 6. Transfer of Units.

6.1 If the Company has at least two Members, the corporate units are freely transferable between the Members.

6.2 In case of plurality of Members, the transfer of units inter vivos to non-Members is subject to the consent given in a general meeting of Members representing at least three-quarters (3/4) of the Company's capital.

6.3 In case of a Sole Member, the units of the Company are freely transferable to non-Members.

6.4 In the case of the death of a Member, the unit transfer to non-Members is subject to the consent of Members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving Members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

6.5 Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a Member may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Units.

7.1 The Company may redeem its own units subject to the relevant provisions of the Law.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of Member(s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting.

8.1 Any regularly constituted general meeting of Members of the Company shall represent the entire body of Members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company expressly reserved to it by Law, by these Articles and by any Shareholders' Agreement.

8.2 Except as otherwise required by the Law or these Articles or any Shareholders' Agreement, a general meeting of Members duly convened shall have a quorum if Members holding together at least seventy-five percent (75%) of the voting rights are present, provided, however, that if no quorum is reached in any Members' general meeting, a second Members' general meeting shall be convened without delay with respect to which a quorum shall require only the presence of Members holding together a majority of the voting rights.

8.3 The capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by the Sole Member or by a majority of Members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The Members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

8.4 General meetings of Members may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Members are present or represented at a meeting of Members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote.

9.1 Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of Members.

9.2 The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company and the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member.

10.1 If the Company has only one Member, this Sole Member exercises all the powers of the general meeting of Members. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Members" shall be construed as a reference to the Sole Member, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Members shall be exercised by the Sole Member.

10.2 The resolutions of the Sole Member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Title IV. Management

Art. 11. Board.

11.1 The Company shall be managed by a board of managers (the "Board") composed of, unless otherwise unanimously resolved by the Members, four (4) members (the "Managers") who shall be classified as "A Managers" or "B Managers" as per article 11.2.

11.2 Two (2) of the Managers shall be appointed as "A Managers" and two (2) of the Managers shall be appointed as "B Managers" in accordance with any Shareholders' Agreement. There shall at all times be an equal number of A Managers and B Managers.

11.3 The Managers shall be appointed for a limited or unlimited period and may be removed from office at any time with or without cause, by a decision of the Members representing more than half of the Company's share capital.

11.4 The number of Managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of Members.

11.5 The Board is vested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of Members fall within the competence of the Board.

Art. 12. Meetings.

12.1 The Board may choose from among its A Managers chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Members.

12.2 The Board shall meet upon call by the chairman, or any Manager, at the place indicated in the notice of meeting.

12.3 Written notice of any meeting of the Board must be sent by express mail with return receipt, special courier, telegram, telex, e-mail or fax to the Managers fourteen (14) business days at least in advance of the time scheduled for the meeting. Such notice may be reduced with the written approval of at least one A Manager and at least one B Manager to a shorter period. Such notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board which has been communicated to all Managers.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by letter, telefax, or e-mail, another Manager as his proxy.

12.5 The Board may only deliberate or act validly if at least two (A) Managers and two (2) B Managers are present or represented, or, in the circumstances provided in the Shareholders' Agreement, at least two (2) A Managers are present or represented.

If no quorum is achieved at the first Board meeting, the second Board meeting shall have a quorum of two (2) A Managers. Decisions of the Board are taken only by the vote validly cast of at least a simple majority of the Managers present or represented, unless circumstances provided by any Shareholders' Agreement, in which case a resolution is passed if two (2) A Managers voted in favour.

In the case of a tie, the A Managers shall have a casting vote.

12.6 Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions voted at the Board' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings.

13.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two (2) Managers.

13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two (2) Managers.

Art. 14. Powers. The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Members, to any Manager or Managers of the board or to any committee (the Members of which need not to be Managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be Managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by:

- (i) the joint signature of any one (1) A Manager and any one (1) B Manager; or
- (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the Managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Members Reserved Matters

Art. 17. Shareholders reserved matters. The following actions or decisions may only be taken by the Board with the prior approval of Members representing a majority of the units, whereby any capitalized terms are defined as in any Shareholders' Agreement, if applicable:

17.1 The modification of any of the rights attached to any units or the creation or issue of any units or any other class of units or the grant or agreement to grant any option over any units or any other class of units or uncalled capital of the Company or the acceptance of any obligations convertible into units or any other class of units.

17.2 The capitalisation or repayment of any amount standing to the credit of any reserve of the Company or the redemption or purchase of any Shares or any other reorganisation of the share capital of the Company.

17.3 The issuance of any instruments convertible into share capital or any interest therein (whether on its own behalf or as a nominee of the Company). The establishment of silent partnerships, the granting of any profit participation certificates (Genussscheine) or other agreements relating to the participation or sharing in the profits of the Company.

17.4 The establishment of a subsidiary (whether direct or indirect) of the Company.

17.5 The passing of any resolution for the winding-up of the Company or the making of any application to the Court to order a meeting of creditors or the making of any proposal to make a voluntary arrangement (including within the meaning of the Insolvency Act 1986 or equivalent in Germany or Luxembourg) or the petitioning for an administration order to be made in relation to the Company.

17.6 The amendment of the Articles of the Company.

17.7 Provision of Member funding save as provided for in the Shareholders' Agreement (if any).

17.8 The appointment of any person to be a Director, CEO, CFO, COO or similar senior manager other than in circumstances where the Shareholders' Agreement (if any) stipulates otherwise.

17.9 Any dealings (whether of a trading nature or otherwise) between the Company and any of the Members or their affiliates (other than in the ordinary course of business, on arm's length basis or under any contractual arrangements referred to herein).

Title VI. Accounts

Art. 18. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) day of January of each year and shall terminate on the thirty-first (31st) day of December of the same year.

Art. 19. Annual Accounts.

19.1 The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the Board as at the end of each financial year and will be at the disposal of the Members at the registered office of the Company.

19.2 The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of Members.

Art. 20. Profits, Reserves and Dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of Members represents the net profit of the Company.

20.2 Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

20.3 The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of Members, which may resolve in particular:

- (i) to pay a dividend to the Members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

20.4 Notwithstanding the above, the Board may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year in accordance with the provisions of the Law and the distribution policy under the Shareholders' Agreement and provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the Members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the Managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

20.5 If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the Members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the Members.

20.6 The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of Members to distribute at any moment to the Members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VII. Supervision

Art. 21. Statutory Auditor.

21.1 The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be Members.

21.2 The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of Members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

21.3 The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of Members.

Title VIII. Winding-up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 22. Liquidation.

22.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

22.2 Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the Sole Member or of one of the Members will not bring the Company to an end.

22.3 Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the Members proportionally to the units they hold in the Company.

Art. 23. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles or any Shareholders' Agreement shall be determined in accordance with the Law."

Second Resolution

Further to the resolution above, the Sole Shareholder resolves unanimously to create two categories of managers who shall be referred to as class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”) and that the Company will henceforth be managed by a board of managers composed of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers, unless otherwise decided by the shareholders.

The Sole Shareholder resolves that the current managers of the Company, namely (i) Pii Ketvel shall be referred to as Class A Manager (ii) Bernd Janietz shall be referred to as Class B Manger and (iii) David Bannerman shall be referred to as Class A Manager.

Following such resolutions, the board of managers of the Company shall be composed as follows:

- Pii Ketvel, Class A Manager;
- David Bannerman, Class A Manager; and
- Bernd Janietz, Class B Manager.

Third Resolution

The Sole Shareholder further resolves to appoint with immediate effect and for an unlimited period, Patrick Luig, born on 24 December 1970 in Berlin, Germany, residing at Jenaer Straße 17, 10717 Berlin, Germany, as Class B Manager of the Company.

Following such resolutions, the board of managers of the Company shall be composed as follows:

- Pii Ketvel, Class A Manager;
- David Bannerman, Class A Manager;
- Bernd Janietz, Class B Manager; and
- Patrick Luig, Class B Manager;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L’an deux mille quinze, le trois juillet.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Aponeo Global S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée en date du 2 juin 2015 suivant acte du notaire instrumentant, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 197.537, ayant son siège social au 2 Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg (ci-après l’«Associée Unique»),

dûment ici représentée par Monsieur Adrien PASTORELLI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l’associé unique représentant l’intégralité du capital social de MedTech World S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.783, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n’ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante, représentant l’intégralité du capital social, déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L’assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte totale des statuts de la Société;
2. Reclassification des gérants existants et nomination d’un nouveau gérant; et
3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l’ordre du jour, l’Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d’acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de refondre intégralement les statuts de la Société comme suit:

«Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et les présent statuts (les «Statuts») et toute convention dans laquelle pourrait entrer les actionnaires de la société mère de la Société de temps à autre (telle convention pouvant de temps à autre être modifiée, reformulée, amendée ou modifiée d'autre manière encore, un «Pacte d'Associés»), sous la dénomination de "MedTech World S.à r.l." (ci-après dénommée la Société).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg, par résolution du Conseil de Gérance de la Société.

3.2 Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des Associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du Conseil de Gérance.

3.3 Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par le Conseil de Gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil de Gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social.

4.1 L'objet de la Société est (i) d'acquérir par achat, enregistrement ou de toute autre manière, de développer, détenir, gérer et de licence, sous licence et de transférer par vente, échanger ou autre, de la propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais non limité à, savoir faire, les droits d'auteur, les marques, noms de domaine, dessins et modèles) et des droits connexes et d'investir directement ou indirectement dans la propriété intellectuelle et industrielle et des droits connexes et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ces droits, (ii) détenir des participations, sous forme que ce soit, dans d'autres sociétés Luxembourgeoises ou étrangers, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de débetures, de billets et d'autres titres de toute nature, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des partenariats.

4.2 La Société peut également hypothéquer, liquider ou vendre des droits de propriété intellectuelle ou industrielle au Luxembourg et à l'étranger, qu'ils soient détenus par elle ou par des tiers.

4.3 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et des participations détenus par les tiers, au Luxembourg ou à l'étranger.

4.4 De plus, la Société peut, établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, et de gérer et développer de telles participations et les participations détenues par les tiers, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.5 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.6 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toutes opérations dans l'immobilier et en valeurs mobilières, et peut exercer une activité de nature commerciale, industrielle et financière, qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.7 La Société peut emprunter de l'argent, quelque manière que ce soit, lever des fonds et de procéder par le placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre et les débetures et tous type de dette ou de titres de participation, convertibles ou non, ou autres instruments représentatifs de dette.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'Associé Unique ou par une résolution des Associés, selon le cas.

5.3 Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) Gérant(s) comme il suit.

5.4 Le capital autorisé est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'euro (EUR 1,-) chacune.

5.5 Les Gérants sont autorisés et mandatés pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des Statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) Gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Les Gérants pourront déléguer à tout Gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les Gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

5.6 Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

5.7 Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'Associé Unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales.

6.1 Si la Société a au moins deux Associés, les parts sociales sont librement cessibles entre Associés.

6.2 En cas de pluralité d'Associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-Associés est soumis à l'agrément des Associés donné en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

6.3 Si la Société n'a qu'un seul Associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-Associés.

6.4 En cas de décès d'un Associé, le transfert de parts sociales à des non-Associés est soumis à l'agrément des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les Associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

6.5 Les créanciers, avants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales.

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des Associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

8.1 Toute assemblée générale des Associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des Associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société lui étant expressément réservés par la Loi, par ces Statuts et par tout Pacte d'Associés.

8.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou stipulation contraire des Statuts ou de tout Pacte d'Associés éventuel, une assemblée générale des Associés dûment convoquée est réputée avoir rempli les conditions du quorum dès lors que soixante-quinze pourcents (75%) des droits de vote sont présents; étant cependant précisé que si le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée générale des Associés, une deuxième assemblée générale des Associés sera convoquée sans délai et pour laquelle le quorum sera fixé à la présence d'Associés détenant ensemble une majorité des droits de vote.

8.3 Le capital social et les autres dispositions des présents Statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'Associé Unique ou par une majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les Associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

8.4 Les assemblées générales peuvent se tenir au lieu et au temps spécifié dans les convocations de réunion respectives. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote.

9.1 Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

9.2 La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, ils doivent désigner un représentant unique qui les représentera auprès de la Société et la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé Unique.

10.1 Si la Société n'a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Dans ce cas, toute référence faite ici à «l'assemblée générale des Associés» doit être interprétée comme une référence à un Associé Unique, selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés être exercés par l'Associé Unique.

10.2 Les décisions de l'Associé Unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

Titre IV. Gérance**Art. 11. Conseil de Gérance.**

11.1 La Société est gérée par un Conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») composé, sauf résolution unanime différente des Associés, de quatre (4) membres (les «Gérants») qui seront classés en tant que «Gérants A» ou «Gérants B» selon l'article 11.2.

11.2 Deux (2) des Gérants seront nommés comme «Gérants A» et deux (2) Gérants seront nommés comme «Gérants B» en vertu de tout Pacte d'Associés. Le nombre de Gérants A et de Gérants B doit à tout moment être égal.

11.3 Les Gérants sont nommés pour une période limitée ou illimitée et peuvent être révoqués avec ou sans cause par une décision des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

11.2 Le nombre des Gérants, la durée de leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des Associés.

11.3 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Réunions.

12.1 Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi un Gérant A un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées d'Associés.

12.2 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou d'un Gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

12.3 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance doit être adressée aux Gérants par courrier recommandé avec accusé de réception, courrier spécial, télégramme, télex, e-mail ou fax, quatorze (14) jours ouvrables au moins avant l'heure prévue pour la réunion. Ce délai de convocation peut être réduit par l'autorisation écrite d'au moins un Gérant A et d'au moins un Gérant B. Cette convocation peut être omise si chaque Gérant y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du Conseil de Gérance dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le Conseil de Gérance et qui aura été communiquée à tous les Gérants.

12.4 Tout Gérant pourra prendre part à une réunion du Conseil de Gérance en nommant en tant que mandataire un autre Gérant par écrit, par lettre, télécopie ou e-mail.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer ou statuer que si au moins deux (2) Gérants A et deux (2) Gérants B sont présents ou représentés, ou, dans les cas prévus dans tout Pacte d'Associés éventuel, au moins deux (2) Gérants A sont présents ou représentés.

Si aucun quorum ne sera atteint à la première réunion du Conseil de Gérance, la deuxième réunion aura un quorum fixé à deux (2) Gérants A. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises uniquement par vote valablement exprimé d'au moins une simple majorité Gérants présents ou représentés, mais dans le cas prévu dans tout Pacte d'Associés éventuel la décision sera prise si deux (2) Gérants A ont voté en faveur de celle-ci.

En cas de partage des voix, les Gérants A auront une voix prépondérante.

12.6 Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 13. Procès-verbal des réunions.

13.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion, ou par deux (2) Gérants.

13.2 Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux Gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des Associés, à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être Gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil de Gérance déterminera.

Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être Gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par:

- (i) la signature conjointe d'un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B; ou
- (ii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les Gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Matières Réservées aux Associés

Art. 17. Matières réservées aux Associés. Les actions ou décisions suivantes ne peuvent être, respectivement, entreprises ou approuvées par le Conseil de Gérance qu'avec l'accord préalable des Associés représentant la majorité des Parts Sociales, les termes ainsi utilisés dans les présents Statuts étant définis dans tout Pacte d'Associés éventuel, si applicable:

17.1 La modification de l'un des droits attachés à toutes Parts Sociales, la création ou l'émission de toutes Parts Sociales ou de toute part sociale d'une autre catégorie, ou le fait d'accorder ou de s'engager à accorder une option sur toutes Parts Sociales, toute catégorie des parts sociales ou toute portion du capital non encore libérée de la Société ou l'acceptation de toute obligation convertible en Parts Sociales ou en parts sociales de toute autre catégorie.

17.2 La capitalisation ou le remboursement de tout montant demeurant au crédit de toute réserve de la Société, l'annulation ou le rachat de toute Part Sociale ou toute autre réorganisation du capital social de la Société

17.3 L'émission de tout instrument convertible en titres de capital ou tout intérêt en découlant (pour son compte propre ou en tant que mandataire pour le compte de la Société). L'établissement de partenariats silencieux, l'octroi de tout certificat d'intéressement aux profits et autres accords relatifs à l'intéressement aux profits de la Société ou à la répartition desdits profits de la Société

17.4 L'établissement d'une filiale (que celle-ci soit directe ou non) de la Société

17.5 L'adoption d'une résolution relative à la liquidation de la Société, à une demande de convocation d'une assemblée des créanciers par voie judiciaire ou à la mise en liquidation volontaire de la Société (y compris au sens de l'Insolvency Act 1986 britannique, ou de l'équivalent luxembourgeois ou allemand), ou la requête appelant à la prise d'une décision administrative applicable à la Société

17.6 La modification des statuts de la Société.

17.7 La mise à disposition d'un financement par les Associés qui n'est pas prévu dans un Pacte d'Associés.

17.8 La nomination de toute personne à un poste qui serait celui d'Administrateur, de PDG, de Directeur Financier, de Chief Operating Officer ou à tout autre poste de direction autrement qu'en des circonstances où tout Pacte d'Associés éventuel prévoirait le contraire.

17.9 Tout accord (qu'il soit de nature commerciale ou autre) entre la Société et tout actionnaire direct ou indirect ou leurs affiliés (autrement que dans le cours ordinaire de l'activité de la Société, à des conditions de marché ou conformément à tout accord de nature contractuelle auquel il serait fait référence dans les présents Statuts).

Titre VI. Comptes

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 19. Comptes Annuels.

19.1 Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le Conseil de Gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des Associés au siège social de la Société.

19.2 Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des Associés.

Art. 20. Bénéfices, Réserves et Dividendes.

20.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des Associés, constituera le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

20.3 Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des Associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux Associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

20.4 Nonobstant ce qui précède, les Associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, en conformité avec les dispositions de la Loi et la politique de distribution du Pacte d'Associés et à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des Associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les Gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

20.5 Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux Associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les Associés.

20.6 Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des Associés de distribuer à tout moment aux Associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VII. Surveillance

Art. 21. Commissaire aux comptes.

21.1 La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être Associés.

21.2 Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des Associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

21.3 Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des Associés.

Titre VIII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 22. Liquidation.

22.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

22.2 Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'Associé Unique ou de l'un des Associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

22.3 La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Divers. Tous les points non régis par ces Statuts ou par tout Pacte d'Associés seront déterminés en conformité avec la Loi.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de gérants qui seront désignés comme gérants A (les «Gérants A») et gérants B (les «Gérants B») et que la Société sera désormais administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) Gérants A et au moins deux (2) Gérants B, sauf accord entre les associés.

L'Associé Unique décide que les gérants existants de la Société, à savoir (i) Pii Ketvel sera désigné Gérant A, (ii) Bernd Janietz sera désigné Gérant B et (iii) David Bannerman sera désigné Gérant A

Suivant cette résolution, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé comme suit:

- Pii Ketvel, Gérant A;
- David Bannerman, Gérant A; et
- Bernd Janietz, B Gérant B.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée, Patrick Luig, né le 24 décembre 1970 à Berlin, Allemagne, résidant au Jenaer Straße 17, 10717 Berlin, Allemagne, comme Gérant B.

Suivant cette résolution, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé comme suit:

- Pii Ketvel, Gérant A;
- David Bannerman, Gérant A; et

- Bernd Janietz, Gérant B; et
- Patrick Luig, Gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 9 juillet 2015. GAC/2015/5845. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147825/612.

(150161361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 220.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.789.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of August,
before Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears:

Kildare Holdings, Ltd. as general partner of Kildare GenPar I LP which is the general partner of Kildare European Partners I, LP, a partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, in HM11 Hamilton (Bermuda), registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 47944, represented by Alec Anderson, Louis Paletta and Ginger Quillen (all acting in their capacity as directors of Kildare Holdings, Limited, the general partner of Kildare GenPar I, LP, which is the general partner of Kildare European Partners I, LP) (the Sole Shareholder),

here duly represented by Mr Franz Kerger, lawyer, with professional address at 33, avenue John F. Kennedy, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the issued and outstanding shares in Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 182.789 (the Company). The Company was incorporated on 17 October 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer and such deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 308 and dated 4 February 2014.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act), and, to the extent necessary, waives the convening notices, considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the purpose of the present resolutions.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Creation of two new classes of shares, being respectively:

(i) the ordinary shares of the Company, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) (the Ordinary Shares); and

(ii) the class A shares of the Company, such class of shares being divided into ten sub-classes of shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) (the Class A Shares, each sub-class of shares being the Class A1 Shares, Class A2 shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares and Class A10 Shares).

2. Conversion of the existing issued and outstanding twenty thousand (20,000) shares of the Company into new Ordinary Shares.

3. Increase of the share capital of the Company in an amount of two hundred thousand US Dollars (USD 200,000) in order to bring the share capital of the Company from the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), to an amount of two hundred twenty thousand US Dollars (USD 220,000) by way of the creation and issuance of two hundred thousand (200,000) new Class A Shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the share capital increase and the creation of the three new classes of shares and relating grant of power.

5. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the resolutions adopted under items 1. to 4. above.

6. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create two new classes of shares of the Company, being namely:

- the Ordinary Shares; and
- the Class A Shares, being subdivided into ten sub-classes of shares: Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares, Class A7 Shares, Class A8 Shares, Class A9 Shares and Class A10 Shares,

all with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each. Each class and sub-class of shares shall have the rights as set out in the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the current issued and outstanding twenty thousand (20,000) shares of the Company into twenty thousand (20,000) Ordinary Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company in an amount of two hundred thousand US Dollars (USD 200,000)

in order to bring the share capital of the Company from the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to two hundred twenty thousand US Dollars (USD 220,000)

by way of the issuance of:

- twenty thousand (20,000) new Class A1 Shares;
 - twenty thousand (20,000) new Class A2 Shares;
 - twenty thousand (20,000) new Class A3 Shares;
 - twenty thousand (20,000) new Class A4 Shares;
 - twenty thousand (20,000) new Class A5 Shares;
 - twenty thousand (20,000) new Class A6 Shares;
 - twenty thousand (20,000) new Class A7 Shares;
 - twenty thousand (20,000) new Class A8 Shares;
 - twenty thousand (20,000) new Class A9 Shares; and
 - twenty thousand (20,000) new Class A10 Shares,
- having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each

and representing an aggregate subscription price of nineteen million five hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine US Dollars and seventeen US Dollar Cents (USD 19,592,689.17), which shall be allocated as follows:

* an amount of two hundred thousand US Dollars (USD 200,000) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

* an amount of nineteen million three hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine US Dollars and seventeen US Dollar Cents (USD 19,392,689.17) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe for and expressly subscribes for two hundred thousand (200,000) Class A Shares of the Company, with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, representing an aggregate subscription price of nineteen million five hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine US Dollars and seventeen US Dollar Cents (USD 19,592,689.17), all of which shall be entirely paid up through the contribution in kind by the Sole Shareholder, to the Company, of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of nineteen million five hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine US Dollars and seventeen US Dollar Cents (USD 19,592,689.17), and of which:

- an amount of two hundred thousand US Dollars (USD 200,000) shall be allocated to the share capital account linked to the Class A Shares; and

- an amount of nineteen million three hundred ninety-two thousand six hundred eighty-nine US Dollars and seventeen US Dollar Cents (USD 19,392,689.17) shall be allocated to the share premium account linked to the Class A Shares.

The above contribution in kind is hereinafter referred to as the Contribution.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder which, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company contemplated above, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of two hundred twenty thousand US Dollars (USD 220,000), is represented as follows:

- (a) twenty thousand (20,000) Ordinary Shares;
 - (b) twenty thousand (20,000) new Class A1 Shares;
 - (c) twenty thousand (20,000) new Class A2 Shares;
 - (d) twenty thousand (20,000) new Class A3 Shares;
 - (e) twenty thousand (20,000) new Class A4 Shares;
 - (f) twenty thousand (20,000) new Class A5 Shares;
 - (g) twenty thousand (20,000) new Class A6 Shares;
 - (h) twenty thousand (20,000) new Class A7 Shares;
 - (i) twenty thousand (20,000) new Class A8 Shares;
 - (j) twenty thousand (20,000) new Class A9 Shares; and
 - (k) twenty thousand (20,000) new Class A10 Shares,
- all with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the creation of the two new classes of shares and the share capital increase and hereby empowers and authorizes any member of the board of managers of the Company, or any other authorized signatory, to proceed in the name and on behalf of the Company to the conversion of the current shares into Ordinary Shares and to the creation of the new classes of shares as well as the share capital increase in the share registers of the Company and to see any formalities in connection therewith.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles, without changing the name and the corporate object, in order to reflect the above resolutions as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The share capital is set at four hundred twenty thousand US Dollars (USD 220,000) represented by:

- twenty thousand (20,000) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- twenty thousand (20,000) class A1 shares (the Class A1 Shares);
- twenty thousand (20,000) class A2 shares (the Class A2 Shares);
- twenty thousand (20,000) class A3 shares (the Class A3 Shares);
- twenty thousand (20,000) class A4 shares (the Class A4 Shares);
- twenty thousand (20,000) class A5 shares (the Class A5 Shares);
- twenty thousand (20,000) class A6 shares (the Class A6 Shares);
- twenty thousand (20,000) class A7 shares (the Class A7 Shares);
- twenty thousand (20,000) class A8 shares (the Class A8 Shares);
- twenty thousand (20,000) class A9 shares (the Class A9 Shares); and
- twenty thousand (20,000) class A10 shares (the Class A10 Shares),

each having a nominal value of one US Dollar (USD 1) and having their rights and obligations as set out in these articles (the Shares).

The Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Shares, the Class A5 Shares, the Class A6 Shares, the Class A7 Shares, the Class A8 Shares, the Class A9 Shares, and the Class A10 Shares are collectively referred to as the Class A Shares and each sub-class of A Shares is individually referred to as a Sub-class of A Shares.

The Classes of Shares means the Class A Shares and any new classes of shares which may be created in the future (each being a Class of Shares).

The Sub-classes of Shares means the Sub-classes of A Shares and any new sub-classes of shares which may be created in the future (each being a Sub-Class of Shares).

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association. The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may also create as many additional classes and subclasses of shares as the Company would need for the purpose of its different investments.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares.

10.1 The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law, to redeem its own shares.

The Company may redeem its own shares only under a share capital reduction through a share repurchase and the immediate cancellation of the repurchased shares (a Share Redemption). Any Share Redemption requires the approval of (i) the sole manager or the board of managers, as the case may be, with respect to the share repurchase (the Repurchase), and (ii) the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, with the same majority than for an

amendment of these articles of association in accordance with article 15, with respect to the immediate cancellation of the repurchased shares.

A Share Redemption may in particular be carried out through the cancellation of all the issued Shares of one or more Sub-Classes of Shares, provided that in the case of a Share Redemption of an entire Sub-Class of Shares, such Share Redemption shall be made, for each Class of Shares, in the reverse numerical order, starting with Class A10 Shares, further provided that the Company may freely choose to redeem the Class A Shares or the shares of another Class of Shares without a priority right between the various Classes of Shares.

10.2 In the event of a Share Redemption, the holders of Class A Shares subject to the Share Redemption shall be entitled to be paid by the Company the Class A Cancellation Value Per Share for each such redeemed and cancelled Share held by them.

For the avoidance of doubt, such amounts shall be due and payable upon approval and completion of the Repurchase.

10.3 For the purpose of this article 10, capitalised terms used herein shall, unless the context requires otherwise, have the following meanings:

The Class A Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Class A Total Cancellation Amount by the number of Class A Shares to be redeemed and cancelled.

Class A Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) directly resulting from the Investment A, as determined, as the case may be, by the sole manager or by the board of managers, increased by (i) the freely distributable reserves attached to the Investment A (if any) and by (ii) as the case may be, the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Sub-class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) directly resulting from the Investment A, as determined, as the case may be, by the sole manager or by the board of managers, and by (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of these articles of association.

Class A Total Cancellation Amount means an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant interim accounts, but shall not be higher than the Class A Available Amount at the time of the cancellation of the Class A Shares.

Investment A means the direct or indirect investment in Dee Acquisitions S.à.r.l. or any other investment vehicle as determined by the board of managers from time to time.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting,

except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

All the Shares shall vote as one class except for the amendments to these articles of association or other extraordinary resolutions adversely affecting the rights of a certain Class of Shares without affecting those of all or any of the other Classes of Shares. If such is the case, the conditions of quorum and the majority requirements shall have to be met with respect to the holders of that specific Class of Shares and the holders of that Class of Shares shall vote as a separate Class of Shares.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

The balance of the profit of the Company (after allocation to the statutory reserve, if applicable), if any, shall be distributed as follows:

- to the holders of the Class A Shares, an amount equal to the profits arising from the equity investments acquired or made by the Company in Investment A, including: any (i) dividends and (ii) liquidation proceeds derived from such investments; and/or (iii) capital gains (including cash held pending) arising from the total or partial disposal of such in-

vestment, or otherwise in relation with any such investment less any related charges (the Investment A Share Profit), allocated as follows between the Sub-classes of A Shares:

* the holders of Class A1 Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share, then,

* the holders of Class A2 Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25 %) per annum of the nominal value of such Share, then,

* the holders of Class A3 Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,

* the holders of Class A4 Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,

* the holders of Class A5 Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

* the holders of Class A6 Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

* the holders of Class A7 Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

* the holders of Class A8 Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

* the holders of Class A9 Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

* the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of Class A10 Share (if any); and

where Class A10 Shares no longer exist, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse numerical order (i.e. first Class A9 Shares, then if no Class A9 Shares are in existence, Class A8 Shares and in such continuation until only Class A1 Shares are in existence).

- to the Ordinary Class of Shares, an amount equal to the profits that do not qualify as Investment A Share Profit.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be allocated on a pro rata basis between the relevant Classes of Shares and the Ordinary Shares, provided that within each Class of Shares, the surplus shall be allocated between the Sub-Classes of Shares in the manner provided for in article 18.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500 (six thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Kildare Holdings, Ltd. intervenant en tant que general partner de Kildare GenPar I LP, elle-même general partner de Kildare European Partners I, LP, une partnership constituée d'après les lois des Bermudes, avec siège social à Clarendon House, 2 Church Street, HM11 Hamilton (Bermudes), enregistrée auprès du Registrar of Companies des Bermudes sous le numéro 47944, représentée par Alec Anderson, Louis Paletta et Ginger Quillen (agissant tous quatre en leur capacité de

gérants de Kildare Holdings, Limited, general partner de Kildare GenPar I, LP, general partner de Kildare European Partners I, LP) (l'Associé Unique)

ici représenté par Me Franz Kerger, avocat, résidant professionnellement au 33 avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales émises et en circulation de Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182.789 (la Société). La Société a été constituée en date du 17 octobre 2013 par-devant Me Martine Schaeffer et l'acte de constitution a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 308, en date du 4 février 2014.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) et, dans la mesure où cela s'avère requis, renonce aux formalités de convocation, estimant avoir été dûment convoqué et avoir connaissance de l'objet des présentes résolutions.

III. L'Associé Unique souhaite maintenant acter les résolutions suivantes:

1. Création de trois nouvelles classes de parts sociales, à savoir:

(i) les parts sociales ordinaires de la Société, ayant chacune une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD1) (les Parts Sociales Ordinaires); et

(ii) les parts sociales de classe A de la Société, cette classe de parts sociales est divisée en dix sous-classes de parts, chaque part ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD1) (les Parts Sociales de Classe A, ces sous-classes de parts étant dénommées les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, les Parts Sociales de Classe A4, les Parts Sociales de Classe A5, les Parts Sociales de Classe A6, les Parts Sociales de Classe A7, les Parts Sociales de Classe A8, les Parts Sociales de Classe A9 et les Parts Sociales de Classe A10).

2. Conversion des 20.000 (vingt mille) parts sociales existantes émises et en circulation de la Société en nouvelles Parts Sociales Ordinaires.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000) afin de faire passer le capital social de la Société d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) à un montant de deux cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 220.000) par voie de création et d'émission de deux cent mille (200.000) nouvelles Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social et la création des trois nouvelles classes de parts sociales et du pouvoir accordé relatif.

5. Modification et refonte subséquentes des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les résolutions adoptées aux points 1. à 4. ci-dessus.

6. Divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer trois nouvelles classes de parts sociales de la Société, à savoir:

- les Parts Sociales Ordinaires; et

- les Parts Sociales de Classe A, subdivisées en dix sous-classes de parts sociales: les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, les Parts Sociales de Classe A4, les Parts Sociales de Classe A5, les Parts Sociales de Classe A6, les Parts Sociales de Classe A7, les Parts Sociales de Classe A8, les Parts Sociales de Classe A9, et les Parts Sociales de Classe A10,

ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD1).

Chacune des classes et sous-classes bénéficiera des droits décrits dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les 20.000 (vingt mille) parts sociales actuelles émises et en circulation de la Société en 20.000 (vingt mille) Parts Sociales Ordinaires:

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000) afin de le faire passer d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) à un montant de deux cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 220.000) par voie de création et d'émission de:

- Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A1;
- Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A2;
- Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A3;
- Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A4;
- Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A5;
- Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A6;
- Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A7;
- Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A8;
- Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A9; et
- Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A10,

ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) et représentant un prix de souscription total de dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept cents (USD 19.592.689,17), qui seront alloués comme suit:

- un montant de deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique(USD 200.000) sera alloué au compte du capital social de la Société, et

- un montant de dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept cents (USD 19.392.689,17) sera alloué au compte de la prime d'émission.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, par les présentes, déclare souscrire expressément, et souscrit, à toutes les deux cent mille (200.000) nouvelles Parts Sociales de Classe A, avec une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, et représentant un prix de souscription total de dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept cents (USD 19.592.689,17),

chacune d'elles étant payée entièrement par une contribution en nature par l'Associé Unique, à la Société, d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant total de dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept cents (USD 19.592.689,17) et dont:

- un montant de deux cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000) sera alloué au compte du capital social de la Société, lié aux Parts Sociales de Classe A; et

- un montant de dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-sept cents (USD 19.392.689,17) sera alloué au compte de la prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe A.

L'apport en nature ci-dessus est désigné ci-après sous le terme d'Apport.

L'évaluation de l'Apport est attestée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique, qui, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte qui sera enregistré auprès des autorités d'enregistrement compétentes.

Suite à la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société envisagée ci-dessus, l'Associé Unique reconnaît expressément que le capital social de la Société, qui s'élève à présent à la somme totale de deux cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 220.000), est représenté comme suit:

- (a) Vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires;
 - (b) Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A1;
 - (c) Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A2;
 - (d) Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A3;
 - (e) Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A4;
 - (f) Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A5;
 - (g) Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A6;
 - (h) Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A7;
 - (i) Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A8;
 - (j) Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A9; et
 - (k) Vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales de classe A10,
- ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter la création des trois nouvelles classes de parts sociales et l'augmentation du capital social, et par les présentes résolutions, donne pouvoir et autorise tout membre du conseil de gérance de la Société, ou tout autre signataire autorisé, à procéder au nom et pour compte de la Société à la conversion des parts sociales actuelles en Parts Sociales Ordinaires, à inscrire l'augmentation du capital social dans les registres du capital de la Société et d'effectuer toutes formalités en relation avec ce qui précède.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler les Statuts, sans toutefois modifier ni le nom ni l'objet social, en vue de refléter les résolutions prises ci-dessus et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir et octroyer licences et droits intellectuels.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

De plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à quatre cent vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 420.000), représentés par:

- vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1);
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2);
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3);
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe A4 (les Parts Sociales de Classe A4);
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe A5 (les Parts Sociales de Classe A5);
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe A6 (les Parts Sociales de Classe A6);
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe A7 (les Parts Sociales de Classe A7);
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe A8 (les Parts Sociales de Classe A8);
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe A9 (les Parts Sociales de Classe A9); et
- vingt mille (20.000) parts sociales de classe A10 (les Parts Sociales de Classe A10),

ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD1) et jouissant des droits et obligations détaillés dans les présents Statuts (les Parts Sociales).

Les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, les Parts Sociales de Classe A4, les Parts Sociales de Classe A5, les Parts Sociales de Classe A6, les Parts Sociales de Classe A7, les Parts Sociales de Classe A8, les Parts Sociales de Classe A9 et les Parts Sociales de Classe A10 sont collectivement désignées

sous le terme de Parts Sociales de Classe A et chacune des sous-classes de parts sociales A est individuellement désignée sous le terme de Sous-Classe de Parts Sociales A.

Par Classes de Parts Sociales, on entend les Parts Sociales de Classe A ainsi que toute autre classe de parts sociales susceptibles d'être créée à l'avenir (chacune de ces classes étant désignée sous Classe de Parts Sociales).

Par Sous-Classes de Parts Sociales on entend les Sous-Classes de Parts Sociales A ainsi que toute autre sous-classe de parts sociales susceptibles d'être créée à l'avenir (ces sous-classes constituant les Sous-Classes de Parts Sociales).

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts. L'Associé Unique ou l'assemblée générale des associés peut également créer toute classe ou sous-classe supplémentaire de parts sociales dont la Société pourrait avoir besoin pour ses différents investissements.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales.

10.1 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales, sous respect des dispositions de la loi.

La Société ne pourra racheter ses propres parts sociales que par le biais d'une réduction de capital par rachat de parts sociales et annulation immédiate des parts sociales rachetées (le Rachat de Parts). Tout Rachat de Parts doit être approuvé (i) par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, en cas de rachat de parts sociales (le Rachat), et (ii) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société, selon le cas, aux conditions de majorité identiques à celles requises pour une modification des statuts, conformément à l'article 15, en relation avec l'annulation immédiate des parts rachetées.

En particulier, un Rachat de Parts peut être effectué par le biais de l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales émises appartenant à l'une ou à plusieurs des Sous-classes de Parts Sociales, dans la mesure où, dans le cas du Rachat des Parts, ce Rachat de Parts sera effectué, pour chacune des Classes de Parts Sociales, dans l'ordre numérique inverse, c'est-à-dire en commençant par la Classe de Parts Sociales A10 ou la Classe de Parts Sociales B10, sans qu'il n'existe de droit de priorité entre les différentes Classes de Parts Sociales.

10.2 Dans le cas d'un Rachat de Parts,

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe A faisant l'objet d'un Rachat de Parts auront droit au paiement par la Société de la Valeur d'Annulation d'une Part Sociale de Classe A pour chacune des parts sociales qui se trouve rachetée et annulée et qu'ils détiennent, et

(ii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe B faisant l'objet d'un Rachat de Parts auront droit au paiement par la Société de la Valeur d'Annulation d'une Part Sociale de Classe B pour chacune des parts sociales qui se trouve rachetée et annulée et qu'ils détiennent,

Afin d'éviter tout doute, les montants ci-dessus seront dus et payables une fois le Rachat approuvé et terminé.

10.3 Dans le contexte du présent article 10, les termes en majuscules y utilisés auront la signification suivante:

La Valeur d'Annulation d'une Part Sociale de Classe A sera calculée en divisant le Montant Total des Parts de Classe A Annulées par le nombre de Parts Sociales de Classe A à racheter et à annuler.

Le Montant Total de Classe A Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les reports à nouveau) qui résulte directement de l'investissement A, tel que déterminé, selon le cas, par le gérant unique ou le conseil de gérance, augmenté (i) du montant des réserves librement distribuables attachées à l'investissement A (s'il y a lieu) et (ii) selon le cas, le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Sous-classe de Parts Sociales à annuler mais diminué (i) du montant de toutes pertes éventuelles (y compris les pertes reportées) qui résulte directement de l'investissement A, tel que déterminé, selon le cas, par le gérant unique et par le conseil de gérance, et (ii) toutes sommes placées en réserve(s), en conformité avec la loi ou les présents statuts.

La Valeur Totale d'Annulation des Parts Sociales de Classe A représentera un montant, déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur base des comptes intérimaires correspondants et qui ne sera pas plus important que le Montant Total de Classe A Disponible au moment de l'annulation des Parts Sociales de Classe A.

L'investissement A signifie l'investissement, direct ou indirect, dans la société Dee Acquisitions S.à.r.l., ou toute autre structure d'investissement qui aurait été prévue par le conseil de gérance.

Art. 11. Décès, Suspension des droits civiques, Déconfiture ou Faillite des associés. Le décès, la suspension des droits civiques, la déconfiture ou la faillite de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet

explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Toutes les Parts Sociales peuvent voter comme une classe sauf pour les modifications de ces statuts ou d'autres résolutions extraordinaires affectant défavorablement les droits d'une certaine Classe de Parts Sociales sans affecter ceux de toutes ou une seule des autres Classes de Parts Sociales. Si tel est le cas, les conditions de quorum et de majorité requises doivent être remplies par rapport aux détenteurs de cette Classe spécifique de Parts Sociales et les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales pourront voter en tant que Classe de Parts Sociales distincte.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Il sera procédé à la distribution du solde des bénéfices de la Société, s'il y en a (après allocations à la réserve légale, s'il y a lieu) de la façon suivante:

- aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A, un montant égal aux bénéfices provenant des investissements en capital acquis ou réalisés par la Société dans le cadre de l'Investissement A, et qui comprend: (i) les dividendes et (ii) les boni de liquidations issu de cet investissement; et/ou (iii) les plus-values (y compris les espèces en attente) découlant d'une vente partielle ou totale de cet investissement, ou en relation avec cet investissement diminué des charges y afférentes (La Part de Bénéfice liée aux Parts Sociales A), alloué comme suit entre les Sous-Classes de Parts Sociales A:

* les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1 (si tel est le cas) auront droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule vingt pour cent (0.20%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

* les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2 (si tel est le cas) auront droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

* les détenteurs de Parts Sociales de Classe A3 (si tel est le cas) auront droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule trente pour cent (0.30%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

* les détenteurs de Parts Sociales de Classe A4 (si tel est le cas) auront droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

* les détenteurs de Parts Sociales de Classe A5 (si tel est le cas) auront droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule quarante pour cent (0.40%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

* les détenteurs de Parts Sociales de Classe A6 (si tel est le cas) auront droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

* les détenteurs de Parts Sociales de Classe A7 (si tel est le cas) auront droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

* les détenteurs de Parts Sociales de Classe A8 (si tel est le cas) auront droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

* les détenteurs de Parts Sociales de Classe A9 (si tel est le cas) auront droit à un dividende cumulatif d'un montant au moins égal à zéro virgule soixante pour cent (0.60%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

* le solde du montant total distribué sera alloué dans son ensemble aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A10 (si tel est le cas); et

lorsque les Parts Sociales de la Classe A10 n'existent plus, le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe dans le sens numérique inverse (i.e. d'abord les Parts Sociales de Classe A9, ensuite s'il n'existe pas de Parts Sociales de Classe A9, les Parts Sociales de Classe A8 et ainsi de suite jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Classe A1 demeurent émises).

- les Parts Sociales Ordinaires auront droit au montant de la partie des bénéfices qui ne constituent pas une Part de Bénéfice liée aux Parts Sociales A.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le boni obtenu après réalisation des actifs et apurement du passif sera alloué sur base d'un prorata entre les différentes Classes de Parts Sociales et les Parts Sociales Ordinaires, pour autant qu'au sein de chacune des Classes de Parts Sociales, ce boni soit réparti entre les Sous-classes de Parts Sociales de la façon prévue à l'article 18.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 6500 (six mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, en foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Kerger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 août 2015. Relation: 2LAC/2015/18901. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147765/739.

(150161636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.110.

Il convient de noter que Monsieur Frédéric GARDEUR, Président du Conseil de Gérance et Gérant, réside désormais professionnellement à l'adresse suivante:

- 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015147845/15.

(150161304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

MBERP II (Luxembourg) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.108.

Il convient de noter que Monsieur Frédéric GARDEUR, Président du Conseil de Gérance et Gérant, réside désormais professionnellement à l'adresse suivante:

- 12C, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2015.*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015147846/15.

(150161298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

MCP Private Capital Fund I, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.728.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2015147847/14.

(150161971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

MD Production De Bodt Martine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8820 Holtz, 8, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 160.060.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015147848/10.

(150162080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

MEIF Airport Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.165,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 172.229.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Référence de publication: 2015147849/10.

(150161587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 104.835.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.
Référence de publication: 2015147850/10.
(150161584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Metinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 62.173.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2015.
Metinvest S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Director A
Référence de publication: 2015147852/14.
(150161441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Litas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 149.189.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 20 août 2015 que Madame Katia Cambon a été nommée Président du Conseil d'Administration de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de son mandat d'administrateur.
De plus, il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société, tenue extraordinairement en date du 20 août 2015 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020:

- Madame Katia CAMBON, Administrateur et Président du Conseil d'administration;
- Madame Sandrine BISARO, Administrateur; et
- Madame Christelle MATHIEU, Administrateur.

Le mandat de la société Reviconsult S.à r.l., en tant que commissaire de la Société a été renouvelé avec effet immédiat et prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2015.
Référence de publication: 2015148478/20.
(150162092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

MFRI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 181.855.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 84 du 9 janvier 2014.
Les comptes annuels de la Société au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MFRI Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2015147853/15.

(150161581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Microtis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.547.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue extraordinairement le 18 juillet 2014

L'Assemblée Générale de la société MICROTIS S.A. a pris la résolution suivante:

1. Le mandat d'administrateur de Frédéric Robert, demeurant à Rue de Bologne, 6 à B-6720 Habay-la-Neuve, arrivant prochainement à terme, il est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour MICROTIS S.A.

Référence de publication: 2015147854/13.

(150161650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Mineral Assets Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.513.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015147855/10.

(150161746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Newbell & Kesson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.831.

Gesellschafterbeschluss vom 1 September 2015.

Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt und befindet sich ab dem 1 September 2015 in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Der alleinige Gesellschafter und Geschäftsführer der NEWBELL & KESSON S.à r.l., Herr Vladimir Volkov, ist beruflich ansässig in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2. September 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015147869/16.

(150161640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Minett Invest S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Minett Private S.A. SPF).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.181.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pour: MINETT INVEST S.A. (Anciennement MINETT PRIVATE S.A. SPF)

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015147857/14.

(150162095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Minusines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 8, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 3.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147859/9.

(150161839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

NextITFrontier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.738.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Mamer le 02.02.2015

1. Nomination d'un administrateur unique de la Société

L'Actionnaire unique de la Société nommé Monsieur Michaël ZERBIB, né le 6 juin 1971 sis 90, route d'Arlon, L-8210 Mamer en qualité d'administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016 et statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2015.

Référence de publication: 2015147864/13.

(150161546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Nitrus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.505.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Nitrus Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant unique

Référence de publication: 2015147865/15.

(150161820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Managix GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.695.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 3 septembre 2015

Conformément aux résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle, il a été décidé:

- De renouveler le mandat des gérants jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelant à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 comme suit:

Gérant A

Monsieur Graham Hislop;

Monsieur Marc Hamel.

Gérant B

Monsieur Christoph Kossmann;

Madame Delphine Bircker;

Madame Chantal Mathu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148501/21.

(150162880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Motorway-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.047.

Liste de signatures autorisées au 24 août 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147862/9.

(150161578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

ML Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.841.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 30 juin 2015

L'Assemblée Générale a pris la résolution suivante:

1. Le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Raphaël Ledur, demeurant Le Haut Baudrimont, 26 à B-6840 NEUFCHATEAU arrivant à son terme, ledit mandat est renouvelé, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Pour ML CONCEPT S.A.

Référence de publication: 2015147861/13.

(150161857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Nymgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, suite 14.

R.C.S. Luxembourg B 161.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015147870/10.

(150161810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pirineos Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.723.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 08 juillet 2015, que l'associé unique de la Société, BRE/ Europe 8NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Pirineos Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 198.691;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Pirineos Holding S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015147891/19.

(150161321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Navella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147866/9.

(150161843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Neuenfelde Navigation AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147867/9.

(150161389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

UBS Global Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.728.

Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale de la Société en date du 2 février 2015

L'Assemblée Générale de la Société décide:

1. de renommer Monsieur Jeremy STENHAM comme Membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2018;
2. de renommer Monsieur Christian SCHON comme Membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2019;
3. D'acter la nomination de Monsieur André MULLER-WEGNER en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat;
4. de renommer PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015148718/21.

(150162599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

New Blitz, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 42, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.757.

Selon l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 28 août 2015, les associés ont pris les résolutions suivantes:

Madame Ana DE MAGALHAES MOREIRA est révoquée de sa fonction de gérante technique.

Madame Sandra MOREIRA LOPES, née le 05/05/1976 à Barcelos, demeurant au 7, rue de Strasbourg F-54190 VIL-
LERUPT, est nommée dans la fonction de gérante technique.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante administrative ou de la gérante technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147868/15.

(150161898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIRON S.A.

Référence de publication: 2015147860/10.

(150161565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

O.S.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 août 2015.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2015147872/13.

(150161891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Opus (Public) Chartered Issuance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 199.463.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 17 août 2015
(le "Conseil d'Administration")*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Ernst & Young, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, enregistré sous le numéro B47771 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2015.

A Luxembourg, le 02 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015147878/16.

(150161925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Odilon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.958.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015147881/10.

(150161695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.
